

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2013

OBJET : Mise à jour du site internet communal

L'an deux mille treize et le 14 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

Présents : BATAILHOU-VILLET Evelyne, BIAU Jean Luc, CHABROT Frédéric, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, ROSELLO José. CHABROT Frédéric.

Excusés : AMESTOY Pierre qui a donné pouvoir à M. ROSELLO José pour voter en son nom, JOURDA Béatrice
Monsieur BIAU Jean Luc, a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire indique que le site internet communal, connu sous l'adresse <http://mairiebax.free.fr> a été mis en ligne et maintenu jusqu'à présent par lui même , bénévolement, depuis 2002 jusqu'à aujourd'hui.

Monsieur le maire précise qu'une mise à jour, aux normes actuelles des bases de données SPIP avère dorénavant nécessaire pour assurer la continuité du site, sans perdre la base de donnée existante associée au site <http://mairiebax.free.fr>.

Il indique :

- Que l'entreprise CHARBONNEAU Stéphane domiciliée à Bax, Lieu dit Rebessin de Carles a proposé une mise à jour du site de la Mairie de Bax aux normes actuelles de SPIP c'est à dire la version 3, pour la somme de 250 € HT

- Que l'entreprise CHARBONNEAU Stéphane est diplômée et référencée pour assurer une telle prestation, et propose de plus un suivi et maintenance de cette prestation pour un montant, si besoin est de 25€ HT mensuel.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de confier à l'entreprise CHABONNEAU Stéphane les travaux sus-mentionnés pour les montants également sus-mentionnés.

- D'autoriser Monsieur à signer tous documents à cette fin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire
a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 19/11/2013



Le Maire, P.BEDEL

